



Le 8 mars est souvent une journée d'actions pour rappeler que le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes est encore loin d'être gagné !

Mais c'est aussi l'occasion de faire le point sur la condition des travailleuses dans une société capitaliste.

Égalité formelle des Droits, oui, mais pas égalité réelle !

Les inégalités ne sont plus dans le code civil ou pénal mais sont encore bien présentes dans la vraie vie !

Bas Salaires, temps partiels, chômage, retraites inférieures, familles monoparentales, sont avant tout l'apanage des femmes.

UN PEU D'HISTOIRE

Si l'ONU officialise cette journée en 1977, elle trouve son origine dans des luttes des travailleuses. C'est Clara Zetkin, militante à l'Internationale Socialiste des femmes, qui l'instituera dès 1911. Le 8 mars 1917 des femmes manifestent à Petrograd pour exiger « le pain et la paix ». Cette date marque le début de la révolution russe. L'union soviétique sera le premier pays à officialiser cette journée en 1921. Elle n'aura un statut officiel en France qu'à partir de 1982...

QUELQUES DATES CLEFS POUR LA France :

- 1945 : 1^{er} vote des femmes aux élections municipales
(Le premier pays à avoir accordé le droit de vote aux femmes fut la Nouvelle-Zélande en 1893).
- 1946 : le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines est désormais inscrit dans le préambule de la Constitution.
- 1965 : la loi autorise enfin toutes les femmes Mariées à travailler, à ouvrir un compte et à signer des chèques sans l'autorisation de leur mari !
- 1967 : autorisation de la contraception (loi Neuwirth)
- 1975 : autorisations du divorce par consentement mutuel et de l'IVG
- 1983 : la loi Roudy pour faire reconnaître l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Lutter pour l'égalité c'est toute l'année !

Notre organisation syndicale s'associe à l'Intersyndicale et appelle les salariées et les salariés à débrayer vendredi 8 mars.
Un rassemblement est prévu, avec des prises de paroles, place Edwige Feuillère, (vers les jets d'eau), à 14 h 30.

Paroles de femmes

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Avec un taux d'emploi qui stagne depuis plusieurs années en France et dans un trust où STELLANTIS n'emploie que 10% de femmes (*Vesoul 25%*).

Les mieux placées pour en parler restent les salariées de l'entreprise.

Marie, ouvrière au condit Nord

Cela fait 23 ans que je travaille chez PSA (*aujourd'hui Stellantis*). Avant la naissance de mon fils qui a presque 12 ans, j'étais ouvrière professionnelle. Je travaillais au lancement. Au retour de mon congé maternité, en toute illégalité, la direction m'a rétrogradé comme préparatrice de commande.

Je l'ai vécu comme une sanction. Je me plais souvent à dire que le degré d'évolution d'une société se mesure au degré d'émancipation de la femme. A Stellantis, il y a encore beaucoup de chemin à faire !

Michelle 48 ans, cariste Magasin

Je suis restée 7 ans intérimaire car je ne rentrais pas dans le moule de la vision qu'avaient certains chefs de la manière qu'une femme devait se comporter. Dans certaines équipes, « la promotion canapé » était la règle. Cette manière d'exercer une position hiérarchique vis-à-vis d'une salariée me répugne.

Nadine, 44 ans, ouvrière au condit Nord

Au travail, j'ai souvent des remarques sur la taille de ma poitrine. Une femme est souvent jugée sur son physique d'avantage que sur ce qu'elle est.

J'ai fait sur 3 années des demandes pour passer en équipe de nuit, mais à chaque fois mes demandes sont refusées, alors que des hommes dans mon équipe sont validés à la première demande !

Céline, 44 ans, mère de 3 enfants et ouvrière Magasin

Il y a 2 ans, à la naissance de mon dernier, la direction m'a convoqué en raison de mes absences. Elle avait osé comptabiliser mon congé maternité comme une absence maladie. Comment peut-on être traitée de la sorte ? En 2018, la direction nous a imposé 33 mn supplémentaires payées seulement 13 mn. Et ma nounou, je dois la payer uniquement 13 mn ? Cette demi-heure pour la direction c'est une demi-heure en moins pour m'occuper de mes enfants.

Natacha, ouvrière intérimaire en fabrication

Il n'y a pas de différence entre hommes et femmes dans l'atelier. On est tous logés à la même enseigne et on s'entend plutôt bien. C'est juste que pour obtenir un CDI quand on est une femme, il faut en montrer beaucoup plus.

Carine, ouvrière pro magasin

Je n'ai jamais eu à subir de discrimination sexuelle au travail. C'est juste que je n'ai pas ma langue dans ma poche. Quand il m'arrive un problème, je n'hésite pas à m'expliquer avec mes chefs et régler la situation. C'est peut-être mon tempérament qui me protège après tout.

Sylvie, magasin

Quand je compare ma paie avec un collègue masculin, j'ai presque 200€ de moins ! on a la même ancienneté, le même coefficient, le même poste depuis des années ! **l'égalité c'est pour quand !**

À L'UNION LOCALE CGT : Impasse Saint-Vincent –, A 17 h 30 sera diffusé le « souffle de Martha » de François perlier, suivi d'un débat.

Ce combat pour l'égalité de droits, de salaires, de conditions de travail, de l'accès à l'emploi doit être un combat de tous les jours. Ce ne peut être un combat contre les hommes ni même à côté des hommes. Mais une lutte collective qui rassemble les femmes et les hommes.

- Comme disait naguère une grande Dame :

CELLES (CEUX) QUI NE BOUGENT PAS NE SENTENT PAS LEURS CHAÎNES.